

RESULTATS DE L'ENQUETE DU RESEAU Idée

Mieux vaut tard que jamais : voici tant attendu la synthèse et les conclusions des résultats de l'enquête menée par le Réseau Idée depuis juillet 2000 relative aux relations juridiques de travail dans le secteur associatif (types de contrat de travail), aux sources de financement et aux domaines d'activités des associations actives en ErE. Cette enquête avait pour but d'établir un constat de la situation du mouvement associatif actif en ErE afin de répondre aux différents besoins et de mettre l'accent sur les éventuelles imperfections.

La lenteur des résultats s'explique par le fait que, dans un premier temps, le taux de participation était relativement faible. En effet, à peine 1/5 des associations et des centres provinciaux actifs en ErE avaient à l'époque répondu à notre enquête.

Le pourquoi de ce refus s'explique par le fait que ce type d'investigation relève normalement des organismes sociaux (fédérations patronales et syndicales). D'où la réticence manifestée par certaines associations (confidentialité des données, dédoublement des démarches) de confier ces données au Réseau Idée.

Dès lors, dans un deuxième temps, nous avons réitéré notre enquête, en insistant sur l'importance des résultats (tout en garantissant la confidentialité) et leur nécessité dans l'intérêt de pouvoir participer aux discussions sociales et financières avec un maximum de légitimité.

Plus grande était la collaboration, plus grande sera la représentativité et la fiabilité des informations.

Finalement, sur un total de 149 associations (asbl pour la majorité et centres), nous avons obtenu 61 réponses, soit un taux de participation de plus de 40%. Cela reflète donc de manière relative la situation actuelle du monde associatif en ce qui concerne l'ErE.

A. Volet social

1. Nombre de personnes actives et catégories de postes.

Dans ce volet, nous nous attarderons principalement d'une part sur le nombre de personnes employées dans le secteur ainsi que sur la répartition des fonctions, et, d'autre part, sur le type de contrat (à durée déterminée ou indéterminée).

Une première analyse nous révèle que sur 480 postes rémunérés (nous envisageons le bénévolat ultérieurement), les animateurs / chargés de missions se tapent la part du gâteau avec 62% des

On évaluait en tout cas, fin 1998 - début 1999, à 50% la part de travailleurs pour lesquels les employeurs percevaient des subsides à titre d'intervention dans les frais de personnel dans le secteur socioculturel (chiffre issu de la Convention collective de travail portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur socioculturel du 1er juillet 1998).

Il faut également souligné que le bénévolat occupe une place essentielle dans le secteur de l'éducation à l'environnement en particulier, et dans le monde associatif en général. En effet, 36% des personnes travaillant dans ce secteur sont des bénévoles, pour des activités spécifiques (manifestations, stands,....).

2. Avantages barémiques.

Dans la majorité des ASBL ayant répondu à l'enquête, soit 70%, le système appliqué est celui de la rémunération pondérée, principalement en fonction de l'ancienneté (55,5%).

59% des associations respecte également l'indexation des salaires.

De plus, 13% accordent des chèques-repas (montants numériques non communiqués) et 5% déclarent offrir d'autres avantages sociaux, tels que des repas, l'hébergement, une voiture, le treizième mois, une assurance groupe,....)

3. Organes sociaux.

Sur un total de 61 associations, 41% relèvent de la commission paritaire n°329 (applicable au domaine socioculturel).

10% relèvent de la commission paritaire n°200 (commission paritaire auxiliaire pour employés).

Mais le plus flagrant, c'est que pratiquement 20% des associations ayant répondu ne savent pas de quelle commission paritaire elles dépendent.

Il serait pourtant utile pour ces associations de s'informer afin d'être en ordre de législation sociale. En effet, les commissions paritaires nous renseigne notamment sur la durée du temps de travail, les barèmes, le régime des heures supplémentaires, le travail du dimanche et des jours fériés,....

Dès lors, si vous estimez que votre association relève du champ de compétence de l'une ou l'autre commission paritaire, il vous suffit de demander à votre secrétariat social de modifier votre numéro de commission dans les documents sociaux qui concernent votre association.

Si vous ne savez pas de quelle commission vous dépendez, il existe au Ministère de l'Emploi et du Travail un service des relations collectives du travail (Rue Belliard 51 à 1040 Bruxelles, tel. 02/2334111) qui est habilité à remettre un avis de rattachement à une commission paritaire.

Enfin, 14 associations sont agréées en éducation permanente à la Communauté française, soit 23%.

B. Volet financier

1. Aides récurrentes

Sans surprise, on constate que la grande majorité des aides viennent des autorités publiques, et principalement des Régions.

en effet, 70% des associations reçoivent des aides via les Régions.

Il s'agit en général d'aides relativement importantes voire essentielles :

- Ainsi, la Région Wallonne (pour information, il s'agit de la DGRNE et du Ministère de l'emploi -cfr. ACS-) contribue au fonctionnement de 31% des associations, à concurrence de + de 2 millions FB/an pour chacune d'entre elles.

- La Région Wallonne intervient également pour 15% des associations avec des aides allant de 100.000 à 1 million FB/an.

Une seconde source de financement provient d'une autre autorité publique, à savoir la Communauté française, avec un soutien pour 33% des associations, à concurrence de 100.000 à 1 million FB/an.

Dans une moins large mesure, on retrouve d'autres intervenants, notamment au niveau communal, provincial, européen (par ex. le Fonds social européen), fédéral (par ex. Maribel) et privé (sponsoring, mécénat,...). Ceci témoigne de l'existence d'un grand nombre de pistes à développer.

2. Aides non récurrentes

De nouveau, l'intervenant principal est la Région Wallonne avec un soutien financier accordé à 42% des associations ayant répondu.

Les chiffres précis sont fournis en annexe.

Recettes propres

1/4 des associations présentent des recettes globales allant de 100.000 à 1 million FB/an pour l'exercice 1999.

Et ce chiffre atteint le 1/3 des associations lorsqu'on envisage les recettes dépassant les 2 millions de FB/an.

Ceci témoigne donc de la bonne santé générale des associations.

C. Secteurs et domaines d'activités

Le dernier volet de l'enquête permet aux associations de s'identifier à certains secteurs d'activité :

- 82% des associations sont actives en matière d'éducation à l'environnement.
- 67% des associations sont actives en matière d'éducation à la découverte de la nature.
- 41% des associations sont actives en matière d'éducation à l'éco-consommation.

Parmi les domaines d'activités dans lesquels travaillent les associations, on peut relever que :

en matière de formation :

- 50% des associations assurent une formation grand public.
- 31%à des animateurs ou futurs animateurs.
- 26%aux normaliens.

en matière de promotion :

- 59% des associations sont actives dans la conception, création ou réalisation d'outils pédagogiques.
- 46% des associations organisent des campagnes de sensibilisation éducatives scolaires ou non scolaires.
- 33% des associations assurent une mission de coordination avec d'autres associations.

en matière d'animation scolaire :

- 78,5% des associations touchent l'enseignement primaire.
- 66%maternel.
- 55%secondaire.

en matière d'animation extra-scolaire :

- 62% des associations touchent un public enfants.
- 56%adultes.
- 46%adolescents.

séjours :

Enfin, 23% des associations s'orientent également vers l'organisation d'animations en séjours hébergés (1 nuit minimum).

Ce dernier volet met l'accent sur le caractère multifonctionnel des associations : Celles-ci ne se focalisent pas sur un seul domaine, sur une seule mission, mais elles multiplient leurs secteurs d'activités afin d'avoir un champ d'action étendu et touchant un public le plus large possible.

ANNEXES (chiffres complets)

1. Volet social

Concernant les ASBL

Fonctions occupées	Contrat à durée indéterminée	Contrat à durée déterminée
animation/chargé de mission	134 postes	82,5 postes
direction/gestion	37	2,5
secrétariat	33,5	5,5
fonctions techniques	25,5	20
entretien	3,5	/
fonctions exercées par des personnes handicapées	6	/
TOTAL	239,5 postes	110,5 postes
Types de contrat		
classique	112	44
ACS	63	3,5
Prime	35	8
Maribel	8	4,5
Autres :		
- FBI	8,5	1
- TCT	3	/
- ALE	3	/
- Activation chômage	2	2
- Indépendant	1	6
- Décret 1976	2	/
- congé mission enseignement	2	/
- occasionnels/étudiants	/	35
- contrats de formation	/	3
- PTP	/	3,5
TOTAL	239,5 postes	110,5 postes

Bénévolat ASBL

Travail de bureau

- 1 ou 2 jours/sem. : 40
- 3j./sem. : 7
- 1j./mois ou + : 40
- temps plein : 2

TOTAL : 89

Animation

- 1j./sem. : 9
- 1 ou 2j./sem. : 7
- 1 à 10j./an : 12
- 5j./mois : 2
- temps plein : 2
- activités extraordinaires (vacances, manifestations, stands, fêtes,...) : environ 180

TOTAL : environ 212

Concernant les centres

Fonctions occupées	Contrat à durée indéterminée	Contrat à durée déterminée
animation/chargé de mission	68 postes	14 postes
direction/gestion	7	4
secrétariat	3	3
fonctions techniques	7	/
entretien	24	/
TOTAL	109 postes	21 postes
Types de contrat		
classique	109 postes	3
ACS		1
Détachés pédagogiques		17
TOTAL	109 postes	21 postes

Bénévolat centres

9 personnes en travail d'animation.

Total des postes occupés : 480

- contrat à durée indéterminée : 348,5
-déterminée : 131,5

Dont :

- 298,5 animateurs/chargés de mission
- 52,5 techniciens
- 50,5 direction/gestion
- 45 secrétariat
- 27,5 entretien
- 6 personnes handicapées

Rapport entre les contrats à durée indéterminée et les fonctions occupées :

Sur 348,5 postes occupés au sein des 61 associations ayant répondu à l'enquête :

- 202 le sont par des chargés de mission/animateurs, soit 57%

- 44 pour des postes de direction ou de gestion, soit 12,5%
- 36,5 pour des missions de secrétariat, soit 10,5%
- 32,5 postes pour des fonctions techniques, soit 9%
- 27,5 pour l'entretien, soit 8%

Rapport entre les contrats à durée indéterminée et le type de contrat :

Sur 348,5 postes :

- 221 pers. sont engagées selon un contrat de type classique, soit 63%
- 63.....ACS, soit 18%
- 35.....PRIME, soit 10%
- 8.....Maribel, soit 2%
- 8.....FBI, soit 2%
- 13,5 pers. sont engagées sous un statut particulier, soit 5%

Rapport entre les contrats à durée déterminée et les fonctions occupées :

Sur 131,5 postes :

- 96,5 sont des chargés de mission/animateurs, soit 73%
- 20 sont des techniciens, soit 15%
- 8,5 sont des secrétaires, soit 6,5%
- 6,5 sont des postes de direction ou de gestion, soit 5%

Rapport entre les contrats à durée déterminée et le type de contrat :

Sur 131,5 postes :

- 47 pers. sont engagées sous un contrat classique, soit 35,5%
- 17 pers. sont sous un statut de détachés pédagogiques, soit 13%
- 8 pers. sont sous statut PRIME, soit 6%
- 4,5 pers. sont sous statut ACS, soit 3,5%
- 5 pers. sont sous statut Maribel, soit 3,5%
- 1 pers. est sous statut FBI, soit 0,75%
- 49,5 pers. sont sous un statut autre (surtout étudiants), soit 37,5%

Avantages barémiques accordés :

- 43/61 associations appliquent un niveau de rémunération pondéré, soit 70% et, pour :
- 34 d'entre elles, en fonction de l'ancienneté, soit 55,5%
 - 25..... du diplôme, soit 41%
 - 25..... des responsabilités, soit 41%

36/61 appliquent l'indexation des salaires, soit 59%

13/61 accordent des chèques-repas, soit 21%

5/61 accordent d'autres avantages sociaux (repas, 13ème mois,...), soit 8%

Organes sociaux :

- 25 associations relèvent de la commission paritaire 329, soit 41%
- 6..... 200, soit 10%
- 12 associations ne savent de quelle commission paritaire elles relèvent, soit 19,5%

18 associations bénéficient de l'indice ONSS 362, soit 29,5%

Aucune des associations n'est affiliée à un syndicat professionnel

14 associations sont agréées en éducation permanente à la Communauté française, soit 23%

2. Volet financier

Aides récurrentes :

Les aides ont pour origine :

42/61 associations reçoivent des aides des Régions, et plus particulièrement :

- 19 associations reçoivent des aides de la Région wallonne pour un montant supérieur à 2 millions FB par an, soit 31%
- 9..... pour un montant inclus entre 100.000 et 1 million FB par an, soit 15%
- 3..... pour un montant inclus entre 1 et 2 millions FB par an, soit 5%

20/61 reçoivent une aide de la Communauté française se situant en général dans un tranche de 100.000 à 1 million FB par an, soit 33%

14 associations reçoivent une aide des pouvoirs communaux, soit 23%
Pour 5 de ces associations, l'aide est inférieure à 100.000 FB/an
Pour 6 de ces associations, l'aide se situe entre 100.000 et 1 million FB/an

10 associations reçoivent une aide européenne, soit 16%
Pour 5 d'entre elles, cette aide est supérieure 2 millions FB/an

7 associations reçoivent une aide fédérale, soit 11%

La part de financement de l'Etat reste timide et presque exclusivement cantonnée aux aides à l'emploi dans le cadre du programme Maribel

15 associations (soit 24,5%) développent des sources de financement autres que publiques, telles que les cotisations, les abonnements, l'autofinancement, dotations, contrats privés,...)

Aides non récurrentes :

- On retrouve de nouveau les Régions qui soutiennent 26/61 associations, soit 42,5%.
 - La Région wallonne est présente chez 8 des associations avec une aide inférieure à 100.000 FB/an, soit 13%
 - La Région wallonne est présente chez 8 des associations avec une aide supérieure à 2 millions FB/an, soit 13%
- 6 associations sont soutenues par le privé, soit 10%
- 6 associations reçoivent une aide européenne, soit 10%
- 5 associations reçoivent une aide de la Communauté française, soit 8%
- 9 associations reçoivent une aide financière de la Fondation Roi Baudouin, d'Inter-Environnement Wallonie ou d'Idélux,.....

3. Secteurs et domaines d'activités

Secteurs

Sur les 61 associations :

- 82% sont actives en éducation à l'environnement
- 67%..... à la découverte de la nature
- 41%.....à l'éco-consommation
- 29,5%.....au patrimoine
- 15%.....dans la défense de la nature
- 8%.....de l'environnement
- 3%.....de l'éco-consommation
- 1,5%.....du patrimoine

Domaines

En matière de formation:

- 51% des associations organisent des formations grand public
- 31%.....animateurs
- 26%.....normaliens

En matière de promotion :

- 59% des associations déclarent concevoir des outils pédagogiques

